

ARRETE

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

N° 2026 - RH- 03
Nature de l'acte : 4-1-1
Personnels Titulaires

Le Maire de : SAINT CIERS DU TAILLON

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 24/2017 du 30 mai 2017 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2024-54 en date du 11 décembre 2024 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 27/11/2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif territoriale principal de 2e classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1.	RIGON Alice	Adjoint administratif territoriale	06/03/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

ARTICLE 2 : la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à Saint Ciers du Taillon, Le 20/02/2026

Le Maire, Patrick CHERAT.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le 20/02/2026

Signature de l'agent :



Publié le : 20/02/2026

¹ Si examen : précisez sa date